



Confédération Construction
Wallonne

Baromètre de l'environnement

Objectifs

Chaque année la Confédération Construction Wallonne réalise une enquête relative à la gestion de l'environnement dans le secteur de la construction. Cette année, le baromètre de l'environnement était consacré à la problématique de la gestion des déchets de construction.

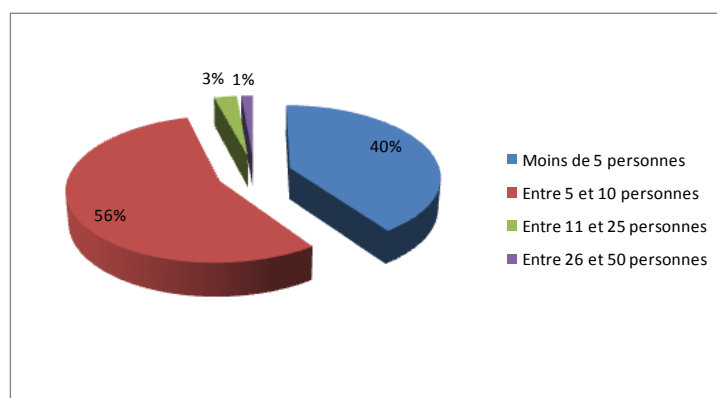
En effet, ces dernières années, la législation relative aux déchets s'est renforcée et l'élimination des déchets est devenue de plus en plus onéreuse. Par ailleurs, le maître d'ouvrage est de plus en plus sensibilisé aux problématiques environnementales et certains critères environnementaux peuvent l'influencer lors du choix de l'entrepreneur.

Pour ces raisons, la CCW a souhaité évaluer comment se positionnent les entreprises du secteur en matière de gestion des déchets.

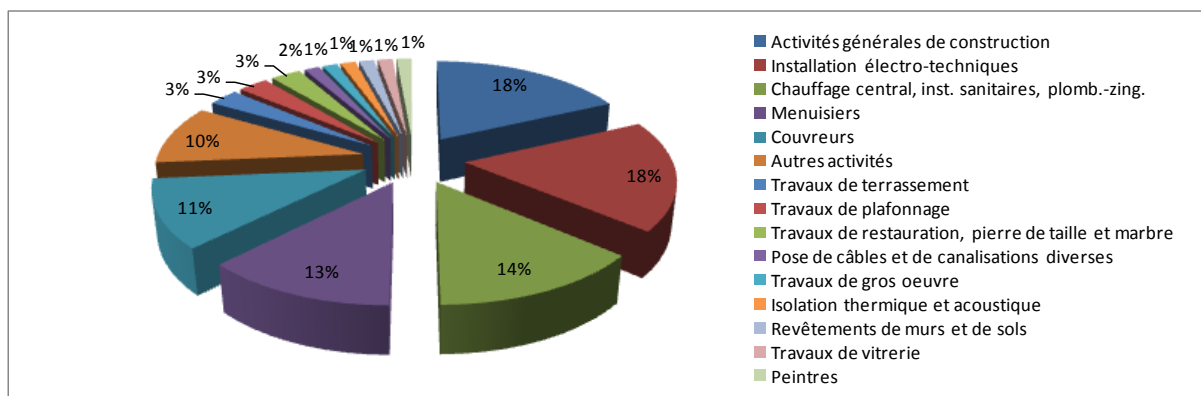
L'enquête par e-mail auprès de 4.000 entreprises affiliées à la CCW a été lancée le 9 septembre 2010. Environ 100 entreprises ont répondu au questionnaire.

Résultats

Profil des entreprises



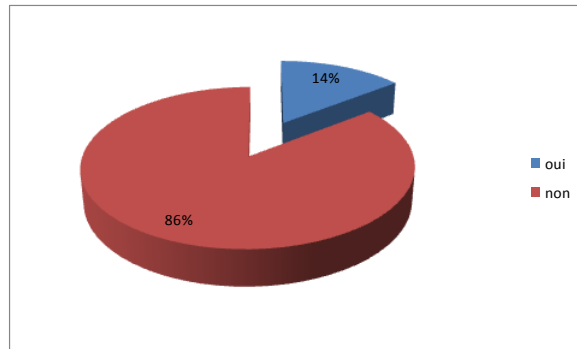
Ce sont surtout les petites entreprises qui ont répondu à l'enquête, ce sont en effet les entreprises les plus nombreuses.



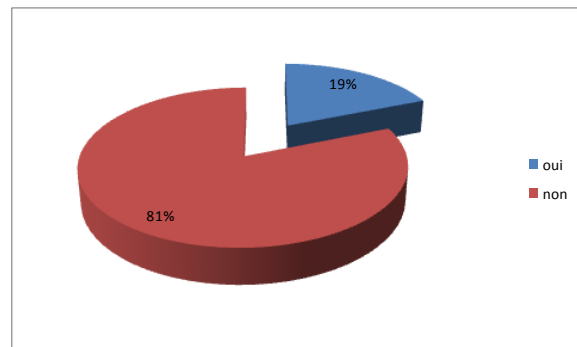
Tous les secteurs ont participé à cette enquête. Les entreprises générales, les électriciens, les chauffagistes, et les menuisiers sont plus représentés.

Connaissance de ses déchets

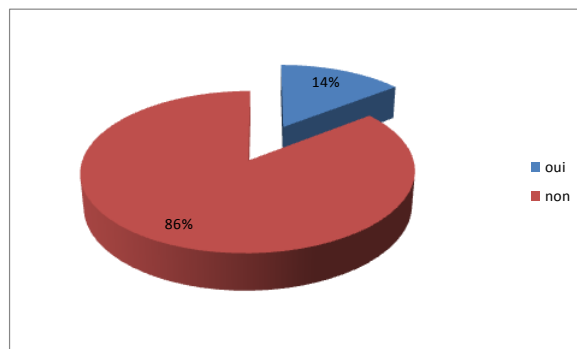
Connaissez-vous la quantité de déchets produite annuellement ?



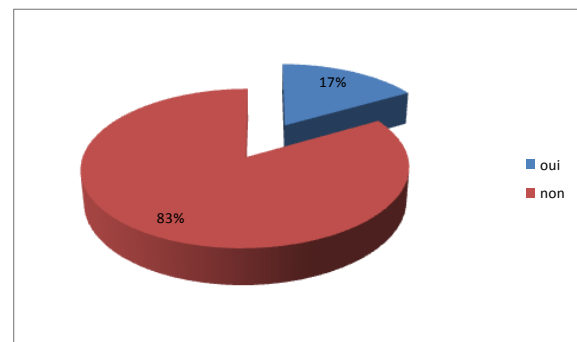
Connaissez-vous la quantité de déchets dangereux produite annuellement ?



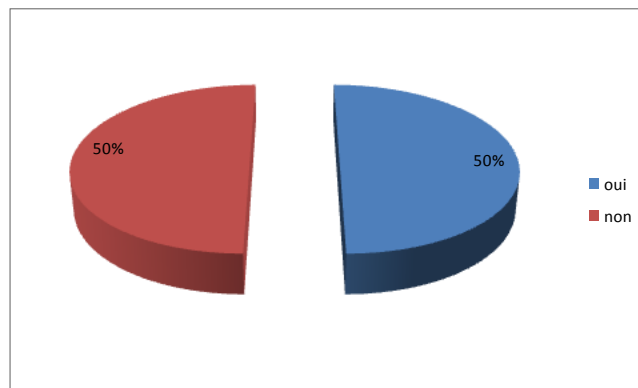
Connaissez-vous la quantité de déchets non dangereux produite annuellement ?



Connaissez-vous la quantité de déchets inerte produite annuellement ?



Connaissez-vous le coût lié à la gestion de vos déchets

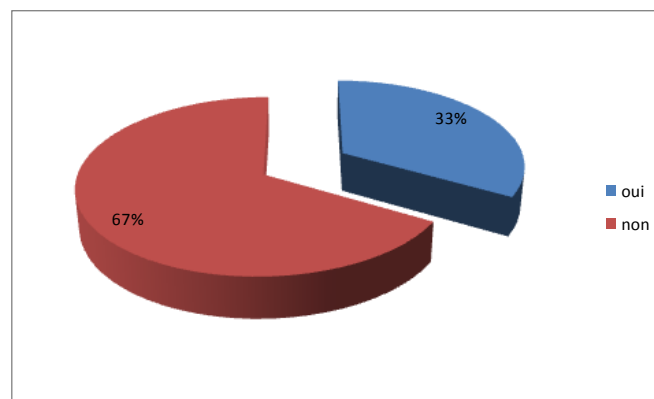


Une très grande majorité des entreprises ne connaît pas la quantité de déchets produite par ses activités et la moitié des entreprises ignore le coût lié à la gestion de ses déchets.

Or, le suivi de ces indicateurs permettrait d'identifier les déchets dont la gestion est la plus coûteuse et ceux produits en plus grande quantité.

Ces données permettraient ensuite de mettre en évidence les faiblesses et points forts de la gestion en place, et enfin, d'identifier les possibilités d'amélioration.

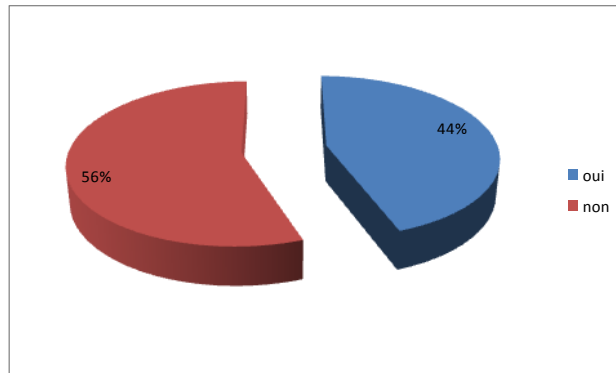
Eprouvez-vous des difficultés à trouver des filières de traitement pour certains de vos déchets ?



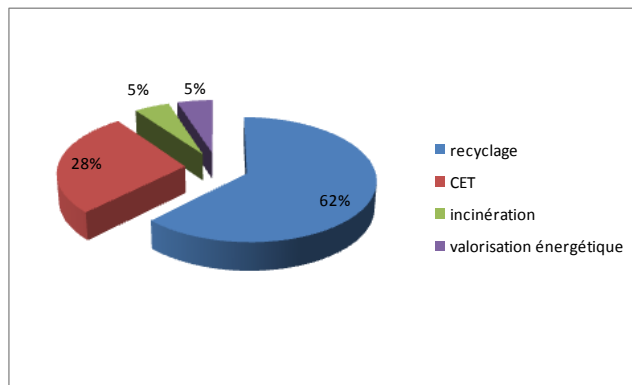
Un tiers des entreprises éprouve des difficultés pour trouver des filières de traitement pour certains déchets.

Les déchets concernés sont essentiellement les suies, l'amiante et les déchets de peinture. En effet, si les quantités de ces déchets sont généralement réduites, leur coût d'élimination peut croître très rapidement.

Savez-vous ce que deviennent vos déchets, si oui, que deviennent vos déchets selon vous ?



Environ 60% des entreprises ignorent le devenir de leurs déchets.

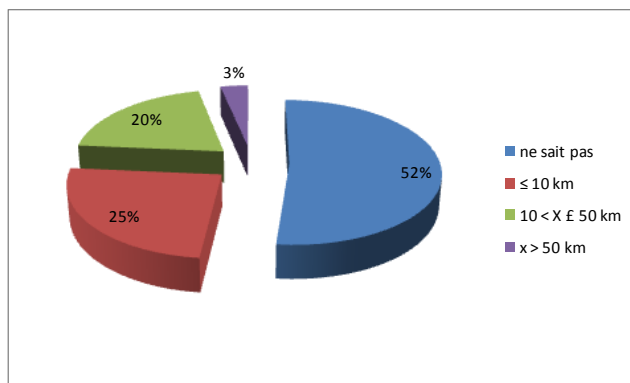


Les entreprises qui disent connaître la destination de leurs déchets pensent en majorité que leurs déchets sont recyclés, puis envoyés en CET, puis incinérés (avec ou sans récupération d'énergie).

En moyenne, quelle distance parcourez-vous pour déposer vos déchets en CTA ou en CET ?

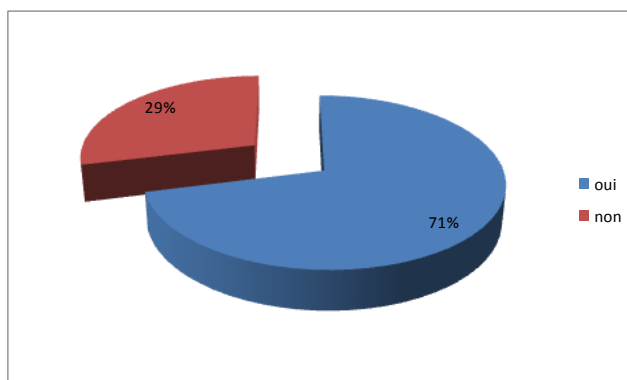
La moitié des entreprises ignore la distance parcourue pour le dépôt en CTA ou CET.

Le quart des entreprises parcourt moins de 10 km.



Connaissance de la législation relative à la gestion des déchets

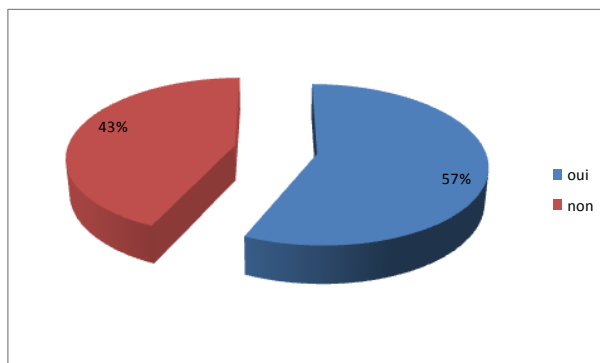
Regroupez-vous vos déchets de chantiers au siège de votre entreprise ?



70% des entreprises regroupent leurs déchets au siège de leur société. Les raisons qui les poussent à choisir cette option sont la diminution des coûts de transport, la facilité de tri, la propreté des chantiers, etc.

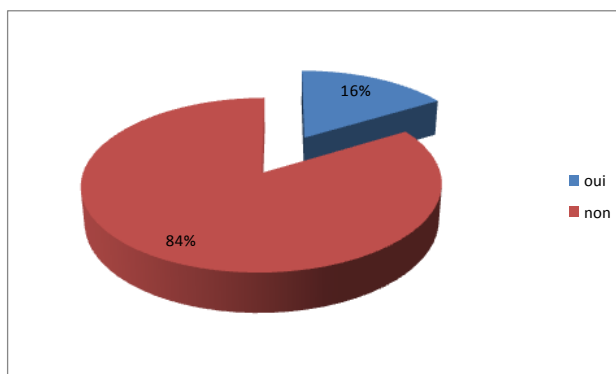
Les entreprises qui ne regroupent pas leurs déchets invoquent le manque de place au siège de l'entreprise.

Gérez-vous vous-même vos déchets de chantier

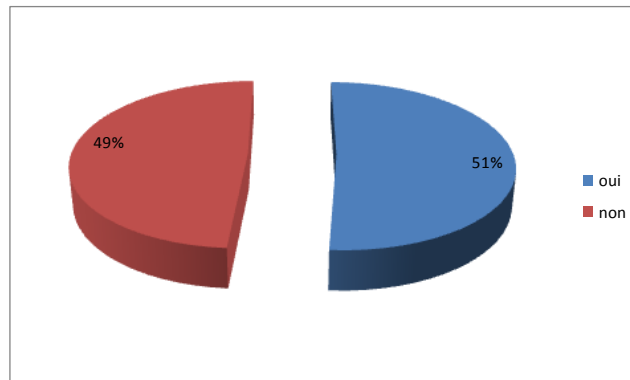


Environ 60 % des entreprises interrogées gèrent elles-mêmes leurs déchets.

Cependant, une grande majorité d'entre elles (84%) ne possède pas d'enregistrement pour le transport des déchets.



Conservez-vous les bons d'évacuation de vos déchets ?

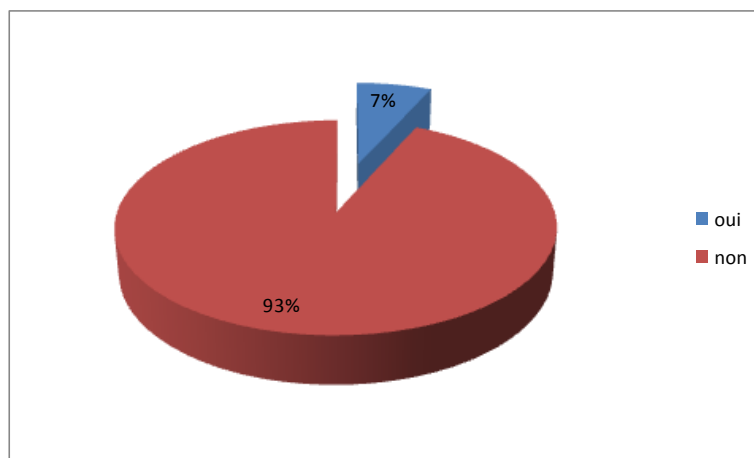


La moitié des entreprises ne conserve pas les bons d'évacuation des déchets.

Or la conservation de ces bons est une obligation légale très importante et facile à respecter.

Cette conservation permet la traçabilité des déchets et permet d'apporter la preuve aux autorités que les déchets sont gérés correctement.

Tenez-vous un registre des déchets produits sur votre chantier ?



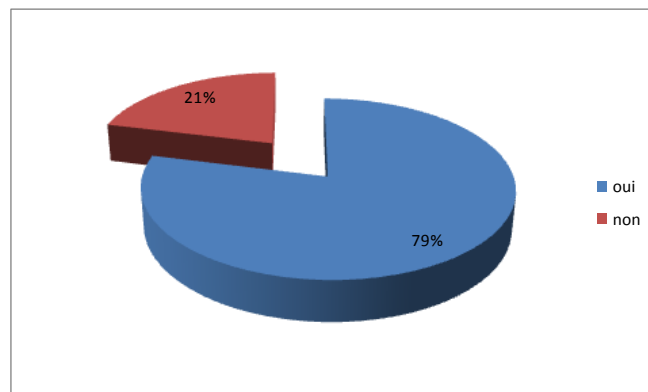
Une très grande majorité des entreprises ne réalise pas de registre des déchets.

Beaucoup d'entreprises ignorent qu'il y a des formalités administratives à accomplir lorsque l'on est producteur ou transporteur de déchets. Il y a encore un important travail de communication à faire aux entreprises dans ce domaine.

Des simplifications administratives et des outils seraient à mettre sur pied pour aider les entreprises à se mettre en ordre et à progresser dans leur démarche environnementale.

Comportements

Essayez vous de réduire votre production de déchets

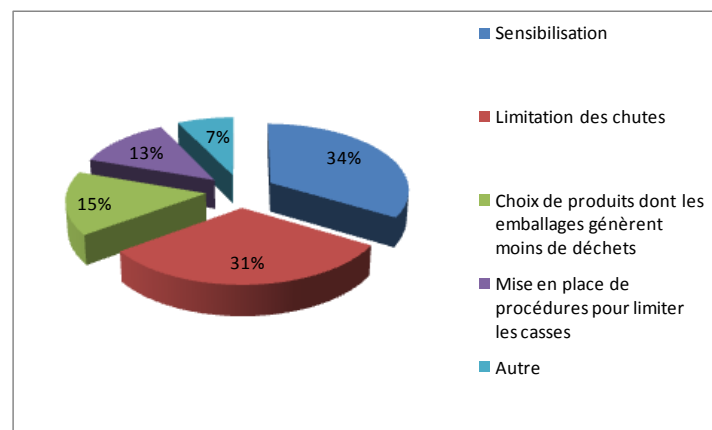


Une majorité des entreprises essaye de réduire sa production de déchets.

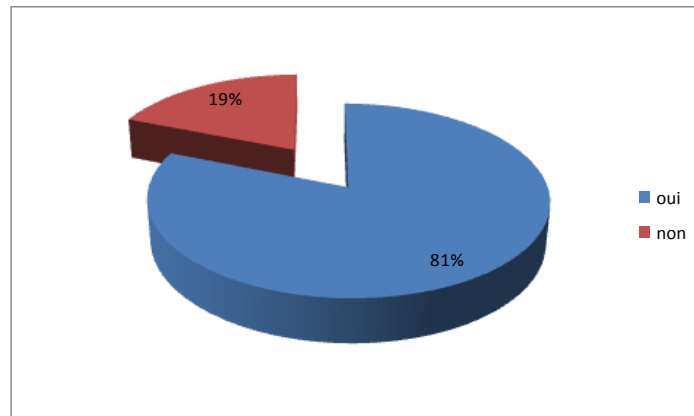
Les entreprises le font par divers moyens tels que :

- La sensibilisation du personnel
- La limitation des chutes
- Le choix de produits dont les emballages génèrent moins de déchets
- Etc.

Certaines entreprises citent l'envoi de déchets en CTA et le brûlage du bois comme méthode de réduction des déchets. Cela montre une mauvaise compréhension de la question.

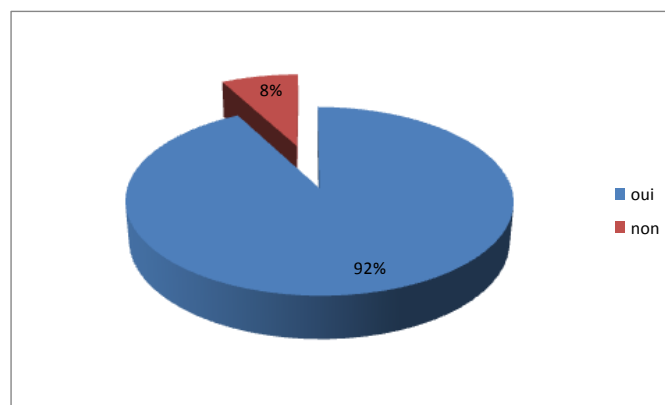


Sensibilisez-vous votre personnel à la gestion des déchets ?



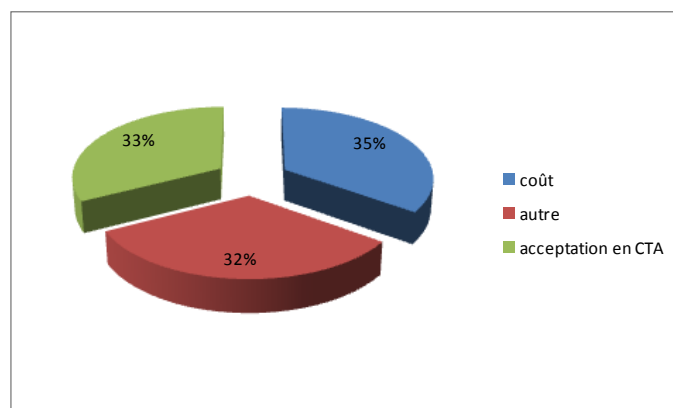
Une grande majorité des entreprises sensibilisent leur personnel à la gestion des déchets.

Triez-vous vos déchets de chantiers ?



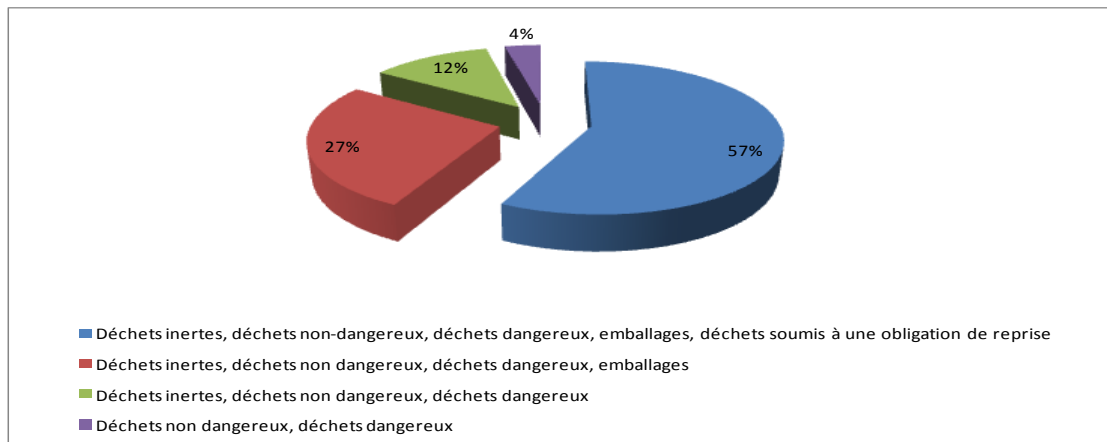
Une grande majorité des entreprises trient leurs déchets de chantiers.

Les raisons principales invoquées sont la diminution des coûts, le respect des conditions d'acceptation des CTA et d'autres raisons « environnementales » (civisme, respect de l'environnement, éthique, etc. .).

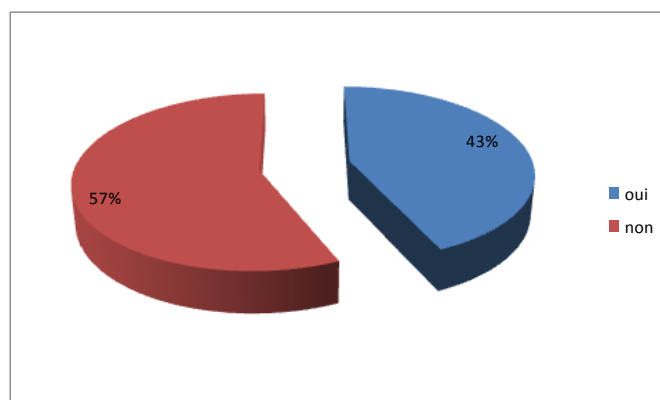


La faible proportion d'entreprises qui ne trient pas leurs déchets, invoquent le manque de place et la faible quantité de déchets.

Environ la moitié des entreprises réalisent un tri approfondi de leurs déchets.



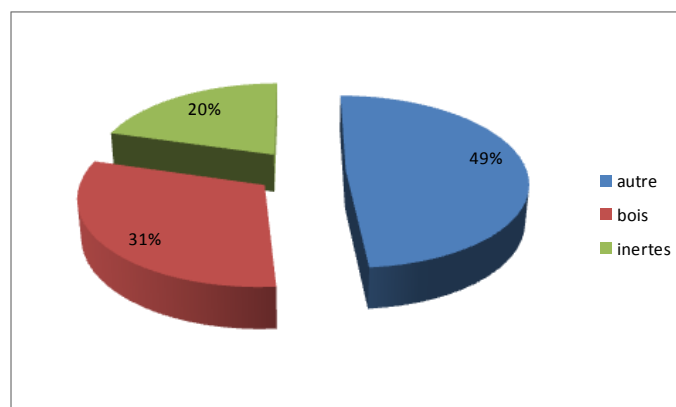
Réutilisez-vous ou recyclez-vous certains déchets sur vos chantiers ?



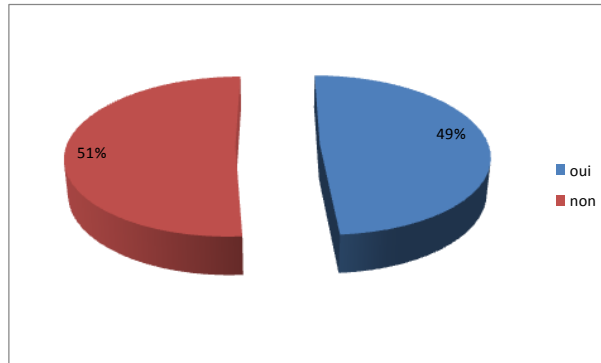
57 % des entreprises disent réutiliser ou recycler certains déchets.

Divers déchets sont cités (tuyauterie, isolant, zinc, etc.), le bois revient régulièrement ainsi que les déchets inertes.

Les entreprises citent le fait de brûler du bois comme une opération de « réutilisation ou recyclage », ces termes sont donc mal compris.



Dans les contrats que vous établissez avec le maître d'ouvrage, insérez-vous un poste « déchets » ?



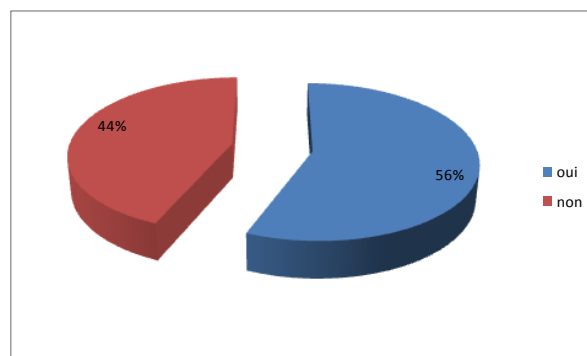
La moitié des entreprises n'intègre pas un poste « déchets » dans leurs contrats. La raison la plus souvent invoquée est la peur de mentionner explicitement le coût de la gestion des déchets, car selon les entrepreneurs, le client n'est pas prêt à payer pour cette gestion.

Les entrepreneurs craignent également que le poste déchets intervienne dans le choix final de l'entrepreneur (facteur de concurrence).

Les entrepreneurs qui insèrent un poste déchets le font par transparence vis-à-vis du client et pour que celui-ci soit conscient de ce que la gestion des déchets représente par rapport au montant total des travaux.

Dans le cadre de marchés publics, en règle générale, le maître d'ouvrage vous impose-t-il de mettre en place un plan de gestion des déchets ?

Parmi les entreprises qui réalisent des marchés publics (36 % des entreprises qui ont répondu à l'enquête), 56 % se voient imposer la mise en place d'un plan de gestion des déchets.



Malgré une méconnaissance globale de leurs déchets et de la législation associée à leur gestion, les entrepreneurs font des efforts non négligeables pour gérer leurs déchets correctement.

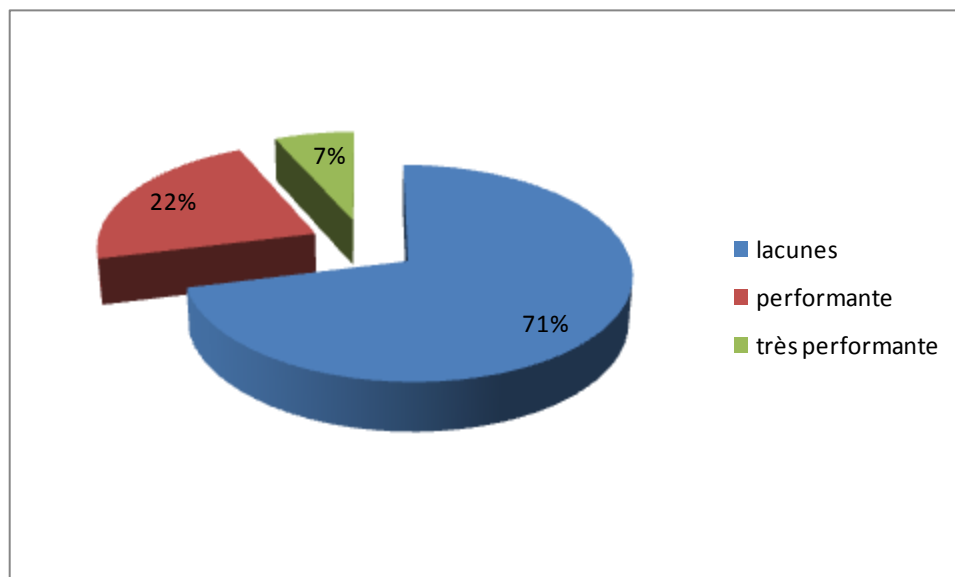
Les efforts fournis sont de plusieurs types :

- Le tri des déchets est généralisé et souvent très poussé
- La réduction de la production de déchets couplée à une sensibilisation du personnel
- La réutilisation et le recyclage des déchets sur chantier

Conclusions

Evaluation globale des entreprises

Un système d'évaluation des entreprises a été mis en place (disponible en annexe). Celui-ci révèle qu'environ 70% des entreprises montrent des lacunes dans la gestion de leurs déchets, que 20 % des entreprises gèrent leurs déchets correctement et que seulement 7% font un réel effort de gestion.



Dans l'ensemble, les entreprises sont sensibilisées à la thématique de la gestion des déchets. Cependant, des actions sont encore à prévoir pour faire connaître la législation et ses évolutions. Dans ce cadre, la cellule environnement organise, en collaboration avec les confédérations construction locales et l'administration, des séances d'informations sur les législations environnementales en vigueur dans le secteur de la construction.

Afin d'aider les entreprises à se mettre en conformité par rapport à la législation et à progresser dans leur démarche environnementale, la cellule environnement développe également des outils pratiques. Un « guide environnement » reprenant différentes fiches didactiques ayant trait à la gestion des déchets est en cours de réalisation et sera prochainement disponible.

Les thèmes suivants seront abordés :

1. Les différents types de déchets
2. Le stockage de déchets sur chantier
3. Le stockage de déchets au siège d'exploitation
4. Le transport de déchets en Wallonie
5. Le transfert transfrontalier de déchets
6. La valorisation des terres de déblais
7. La valorisation des déchets inertes
8. Les cribles et concasseurs sur chantier
9. Le stockage de combustible
10. La mise hors service d'une citerne
11. L'amiante
12. Les déchets d'amiante
13. Les substances dangereuses
14. Le stockage des substances dangereuses

Par ailleurs, un concours environnement ayant pour objectif de mettre en valeur les entreprises soucieuses de l'environnement sera organisé dans le courant du mois de janvier.

La cellule environnement répond à toutes vos questions en matière d'environnement : réglementation, recherche de filières d'élimination propres aux déchets de l'entreprise, accompagnement lors du remplissage de formulaires administratifs, amélioration de la gestion environnementale de l'entreprise, etc. N'hésitez donc pas à prendre contact avec nous.

Contact : Marie-Julie Dalle, mariejulie.dalle@ccw.be , 02/545 56 48